



ALERTE

34 fédérations et associations nationales
Des collectifs Inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

**POUR
UN CONTRAT SOCIAL
DE TRANSITION**

**LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITES SE
MOBILISENT POUR
UNE PLANIFICATION ECOLOGIQUE JUSTE**

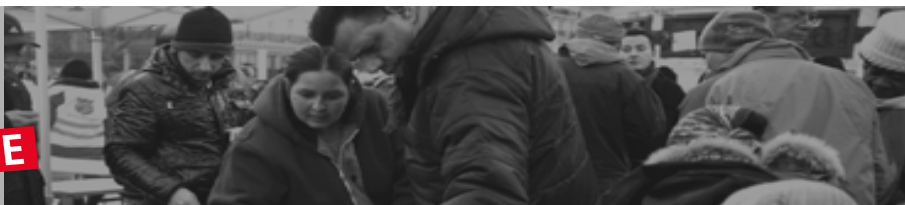
Le Collectif ALERTE se saisit de la future Planification Écologique pour étudier au travers 6 thématiques, les différents impacts que celles-ci auront sur les populations les plus précaires. Afin de pouvoir y apporter des solutions, les associations de solidarité mettent en avant des propositions et des initiatives de terrain qui pourraient être généralisées.



Ce rapport consacré à la transition écologique dans le logement, constitue le premier numéro de ce feuilleton.

Le 20 décembre 2023, nous publierons le rapport intégral.





SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	1
ÉDITO	2
L'accès au logement des personnes les plus précaires : conditions de réussite pour une transition écologique juste.....	7
A. État du mal logement.....	7
B. Les personnes précaires, premières victimes des passoires énergétiques	9
C. Le logement social un acteur majeur	12
D. Pour une conciliation entre objectifs de Zéro Artificialisation Nette et objectif de logements des plus précaires	13
E. La rénovation face à des goulets d'étranglement.....	15
Lumière sur les bonnes pratiques et positionnement des experts sur la transformation et l'adaptation nécessaire du secteur logement hébergement	18
Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de l'hébergement logement.....	19



Remerciements

Ce rapport est le fruit d'un travail des différentes organisations présentes au sein du Collectif ALERTE mais aussi de personnes concernées, d'initiatives d'acteurs privés, privés non-lucratifs et publics sur nos territoires. Nous tenons à les remercier pour leurs travaux, réflexions et apports au sein des différents groupes de travaux.

Toutes les associations membres d'ALERTE et en particulier :

- ▶ Action contre la Faim
- ▶ Ansa
- ▶ Banques Alimentaires
- ▶ Coalition Eau
- ▶ Collectif ALERTE Bretagne
- ▶ EAPN France et Europe
- ▶ Emmaüs
- ▶ FAS
- ▶ Les Petits Frères des Pauvres
- ▶ Secours Catholique
- ▶ Soliha
- ▶ Unhaj
- ▶ Uniopss
- ▶ Uriopss Grand Est

Nous remercions également les acteurs individuels qui nous ont partagé leur expertise :

- ▶ Sonia Benmaa
- ▶ Pascal Canfin
- ▶ Emmanuel Combet
- ▶ Bastien Corsini
- ▶ Isolde Devalière
- ▶ Isabelle Doresse
- ▶ François Gemenne
- ▶ Dominique Grandgeorge
- ▶ Laurent Grandguillaume (Territoires zéro chômeur de longue durée)
- ▶ Priscillia Ludosky
- ▶ Louis Maurin
- ▶ Jean Paul Raillard (ENVIE)
- ▶ François Soulage
- ▶ Fatiha Ziane

Ainsi que les structures qui nous ont fait part de leurs initiatives :

- ▶ Action tank Entreprise & Pauvreté
- ▶ Andes
- ▶ CDC Habitat
- ▶ Club des villes & territoires cyclables et marchables
- ▶ Comerso
- ▶ Dédale
- ▶ IDDRI
- ▶ Programme Déclics
- ▶ Réseau éco habitat
- ▶ Solidarauto 49
- ▶ Transport & Environnement
- ▶ Unccas





ÉDITO

Pour un contrat social de transition !



La transition écologique va avoir un fort impact social si elle n'est pas accompagnée. Aussi, il est impératif aujourd'hui de transformer profondément nos modes d'aménagement du territoire, de production et de consommation. La planification écologique qui va se mettre en place doit être l'occasion de veiller à ce que ces changements soient justes et solidaires.

De multiples exemples montrent que les personnes en situation de précarité vivent dans des environnements plus dégradés que d'autres : périphérie des villes, proximité de décharges, de stations d'épuration, transports en commun inadaptés, manque d'espaces de nature, logements dégradés et mal isolés, eaux pluviales mal gérées, loyers et factures énergétiques élevés... Ce sont elles qui paient le plus lourd tribut et qui ont peu de moyens pour s'en protéger ou s'en éloigner. Les surexpositions subies ajoutent à la précarité des pathologies graves.

Les ménages modestes subissent aujourd'hui une double peine.

Non seulement les personnes en situation de pauvreté sont celles qui polluent le moins, si on compare le premier décile et le dernier décile. Pourtant, ce sont celles qui participent le plus aux politiques de préservation de l'environnement, ne serait-ce que par leur contribution financière (fiscalité écologique : 3,7 % du revenu du premier décile de revenus pour 0,9 % pour le dernier décile). Les plus pauvres sont généralement exclus des réflexions sur la prise en compte de l'environnement et les préjugés sont nombreux ; alors qu'au quotidien, ils doivent faire preuve d'adaptation à des contextes difficiles et sont de façon subie inventeurs de gestes écologiques.

Les analyses que nous avons pu mener au sein du Collectif se basent sur des mesures de planification écologique déjà annoncées ou en cours. Cependant, l'ampleur des transitions à venir reste incertaine, et aura probablement des conséquences sociales plus importantes que celles que nous avons considérées actuellement.

Noam LEANDRI, président du Collectif ALERTE





LES PRINCIPES ET PROPOSITIONS DU COLLECTIF

ALERTE

POUR UNE TRANSITION JUSTE ET SOLIDAIRE

Il est impératif de penser la planification écologique comme un levier de l'inclusion sociale et de respect du droit à un environnement sain. Les associations de solidarité que nous sommes sont POUR une planification écologique SOLIDAIRE mais aussi GLOBALE et AMBITIEUSE.

3 principes d'une transition juste et solidaire :

1. Considérer les conditions de vie et les capacités d'adaptions limitées des plus précaires, peu émetteurs de CO2 et pourtant premières victimes des bouleversements liés au changement climatique.
2. Renforcer la capacité d'agir. La participation des plus précaires aux décisions est essentielle à l'échelle des bassins de vie.
3. Intégrer la notion d'équité dans la planification écologique, plutôt que l'égalité, dans des mesures qui touchent indistinctement les personnes.

La planification écologique, ce n'est pas seulement inciter aux changements de comportements. C'est aussi réinterroger l'aménagement de notre territoire, notre mode de production... et donc anticiper leurs conséquences sur notre modèle social.

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ÊTRE MISES EN PLACE TRÈS RAPIDEMENT

- 1.** Inclure des personnes concernées dans les instances de dialogue environnemental, notamment le Conseil national de la transition écologique (CNTE).
- 2.** Évaluer a priori l'impact de toute réforme sur les 10 % de revenus les plus bas, afin de ne pas accentuer les inégalités par la transition écologique indispensable.
- 3.** Systématiser la gratuité des transports en commun pour les plus précaires bénéficiant des minima sociaux et élargir les tarifs sociaux et les versements employeurs sur l'autopartage, le covoiturage, les locations de vélo, etc.
- 4.** Développer des politiques territoriales d'accès de tous à une alimentation durable.
- 5.** Tripler le chèque énergie et instaurer une tarification progressive de l'énergie pour mieux cibler les aides sur les personnes en précarité énergétique.
- 6.** Éradiquer en 10 ans les passoires énergétiques des ménages les plus modestes, avec un accompagnement gratuit et un reste à charge zéro pour les propriétaires occupants les plus modestes.
- 7.** Mettre en place des planifications territoriales de la transition écologique sur l'emploi, regroupant tous les acteurs concernés par les créations, suppressions et reconversions des emplois, à l'échelle de bassin d'emplois.
- 8.** Soutenir la création de 200 000 emplois verts, notamment par les territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). De plus, il faut revenir à un soutien à TZCLD, et aux retours à des financements précédents des Entreprises à but d'emploi (EBE).
- 9.** Former les travailleurs sociaux à l'accompagnements des ménages modestes sur les différents leviers de la transition écologique.
- 10.** Établir la fiscalité environnementale progressive et répartir les fruits de manière juste et solidaire.



La parole aux personnes concernées par des situations de précarité

Tout au long de ce rapport, nous donnons la parole à deux personnes concernées, membres du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Ils apportent leur point de vue sur les différentes thématiques du rapport.



Sonia, sensible aux préoccupations familiales, s'implique notamment au sein de l'association Apprentis d'Auteuil. Parallèlement elle exerce un mandat au sein du 5^e collège du CNLE.

Bastien Corsini est étudiant en philosophie, actuellement en reconversion professionnelle. Bastien est jeune il a moins de 30 ans et comme beaucoup de jeunes, il se sent particulièrement intéressé par les questions climatiques.



L'enseignement de Fatihah, une femme confrontée à différentes situations de précarité mais surtout une femme impliquée dans la lutte des défis climatiques.



C'est un sujet qui lui parle. Elle fait partie du pôle écologie et grande pauvreté et du laboratoire d'idées d'ATD Quart Monde. Lors d'une conférence scientifique "Risques systémiques, trajectoires et leviers d'action transdisciplinai-res », elle décide avec 5 militants de s'impliquer.

Son engagement et son implication commence par hasard lorsqu'elle se gare devant le jardin partagé d'ATD Quart Monde, à Mulhouse en 2017. Intriguée, elle se renseigne, et revient pour participer aux activités dans le jardin, puis au groupe local. Elle s'investit rapidement dans la Bibliothèque de rue, et dans le réseau Écologie et grande pauvreté.

Le 17 octobre 2020, elle prend ainsi la parole place de la Bastille, à Paris, dans le cadre de la mobilisation Notre assiette pour demain pour affirmer l'indivisibilité des justices sociale et environnementale. « L'écologie, c'est vivre en harmonie avec la nature, mais aussi avec les autres, se respecter dans les échanges, pouvoir confronter les idées sans s'humilier les uns les autres, ni se culpabiliser. C'est être solidaires entre nous quand la vie est trop dure, même quand la communication devient difficile », affirme-t-elle au micro devant des centaines de personnes.

Elle s'étonne de voir sa parole ainsi écoutée et a pour la première fois « l'impression d'être utile malgré [son] niveau social ». Elle veut ainsi rattraper le temps perdu et s'engage pour dénoncer notamment les « dégradations environnementales et sociales en cours ».



Ainsi, elle eut l'occasion de parler avec des chercheurs. Elle participe à un Croisement des savoirs et des pratiques, avec des chercheurs, des professionnels et quatre autres personnes ayant l'expérience de la pauvreté, dans le cadre de la conférence Archipel 2022, à Grenoble.

Si dans un premier temps elle ne voyait pas ce qu'elle pourrait leur apporter mais par la suite, elle comprit par la suite qu'elle apportait ce regard particulier des personnes en situation de pauvreté. Elle travailla avec Xavier Verzat et Balthazar Masingue à partir de janvier 2022. Ils se sont préparés à animer un atelier pour la conférence. Deux chercheurs de Georgetown University, Hugo et Pauline, les ont rejoints en visio tous les 15 jours. Pour leur atelier ils se sont posés la question du "Réchauffement climatique, dégradations sociales, environnementales et alimentaires : est-ce l'affaire de toutes et tous ? "

Eux les militants d'ATD ont su interpeler les chercheurs sur leur façon de voir et eux tout comme ces militants ont relevé l'importance de travailler ensemble avec nos différents points de vue.

« Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on doit laisser les autres faire. Il ne faut pas qu'on soit spectateur, on a aussi notre mot à dire. C'est l'affaire de toutes et tous car les solutions trouvées par les plus pauvres sont souvent utiles à tous », souligne-t-elle.

Fatihah trouve : « qu'il serait important que les différentes institutions, et associations puissent profiter de tout ce que nous y avons fait car le but est justement d'impliquer les plus pauvres, qu'on puisse être actifs, qu'on ne laisse pas que les autres faire (ceux qui ne vivent pas la pauvreté) ».

Déjà de se mettre au courant de ce qui se passe pour le climat, la dégradation de la planète, la consommation, les plastiques, les pesticides, sur comment on peut agir, etc.

Si tu viens avec une situation alarmiste, avec des personnes qui sont déjà dans la pauvreté et que tu leur dis "le ciel va nous tomber sur la tête", ça ne va pas. Beaucoup restent repliés sur eux-mêmes.

La solution c'est de rencontrer le plus de personnes possibles, de parler avec d'autres, ce n'est pas bon de rester repliés sur soi-même. Leur dire qu'il faut se regrouper, s'allier et ce qu'on peut faire personnellement on le fait.

Depuis la conférence, je suis plutôt plus alarmée, les chercheurs eux-mêmes sont désabusés, perplexes, sans vraiment de solutions. Il faudrait être alarmiste et en même temps optimiste

Ma façon d'être positive, c'est de faire ce que je peux à mon niveau. Plus on s'instruit, plus on voit la difficulté de ce qu'il y a à faire, de l'immensité du problème.

Il y en a beaucoup qui ne font pas ce qu'ils pourraient faire à leur niveau, comme les multinationales.

Merci Fatihah pour ton implication dans cette lutte face aux défis climatiques.



Transition Juste – Feuilleton I

L'accès au logement des personnes les plus précaires : conditions de réussite pour une transition écologique juste

A. État du mal logement

Actuellement, les personnes en situation de précarité se retrouvent plus que les autres en situation de précarité énergétique dans des logements énergivores.

Elles cumulent des ressources faibles rendant le paiement des factures plus difficile, avec une habitation dans un logement généralement de moins bonne qualité, moins bien isolé et plus énergivore, rendant le montant de leurs factures en moyenne plus élevé que celui des autres.

La définition suivante de la précarité énergétique a été donnée dans la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

L'Observatoire national de Précarité Énergétique met en évidence qu'un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % de son revenu, et lorsque son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3^e décile de revenu par unité de consommation.

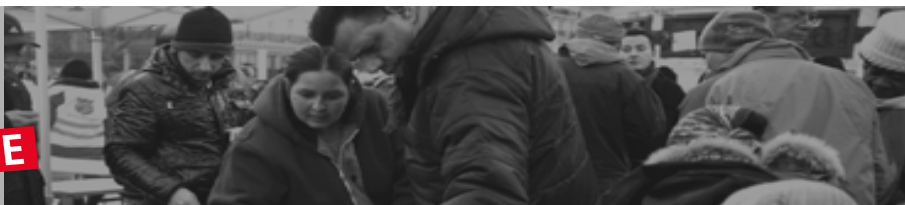
En 2020, 10,5 % des Français, soit 3 millions de ménages, ont dépensé plus de 8 % de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement.

La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME).

Le secteur du logement d'insertion, avec son système de redevance incluant les charges d'énergie, est à cet égard protecteur pour les personnes logées. Les associations gestionnaires prennent en charge les factures d'énergie et n'en répercutent les hausses qu'à hauteur d'un taux fixé par la loi. Les hausses d'énergie sont donc à la charge des associations mais celles-ci sont fragilisées par et se retrouvent dans une forme de précarité énergétique.

POUR
UN CONTRAT SOCIAL
DE TRANSITION

ALERTE

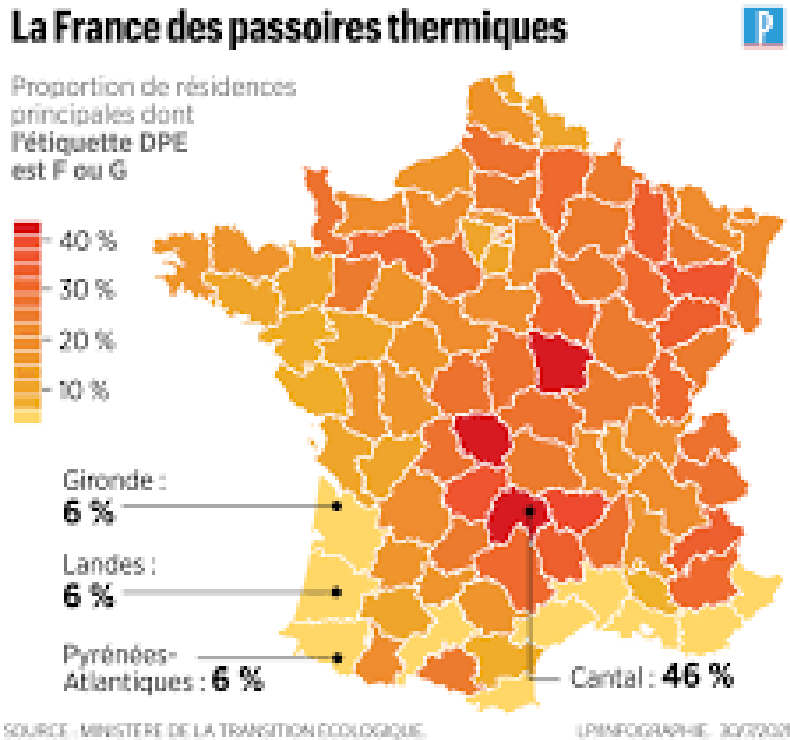


En France, il y a environ 5, 2 Millions de passoires thermiques parmi les résidences principales, soit 17 % du parc, selon les chiffres de septembre 2022 de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique. A cela s'ajoute le « parc géré », constitué par l'ensemble des les foyers-logements et des résidences sociales.

Les passoires thermiques désignent les appartements ou les maisons qui souffrent d'une consommation énergétique excessive et d'une **très grande déperdition de chaleur**, soit parce que les parois présentent une **mauvaise isolation** (toiture, murs, fenêtres en simple vitrage...), soit parce que les équipements sont **gourmands en énergie** (chaudière d'ancienne génération, poêle vétuste, grille-pains...).



Plus concrètement, ces habitations sont **classées F ou G sur le diagnostic de performance Énergétique**, ce qui correspond aux plus mauvaises notations : une consommation comprise entre 331 et 420 kWh par m² et par an pour la F, et supérieure à 420 kWh pour la G.



B. Les personnes précaires, premières victimes des passoires énergétiques

L'interdiction des passoires thermiques par la loi constitue donc une bonne nouvelle pour les personnes en situation de précarité énergétique. Avec la loi Climat et résilience, le gouvernement renforce les mesures contraignantes à l'égard des propriétaires, et abaisse le **seuil d'indécence énergétique** pour les logements particulièrement énergivores.

À compter du 1^{er} janvier 2023, tout logement consommant plus de 450 kWh/m²/an d'énergie finale sera considéré comme indécents et donc impropre à la location.

À partir de 2025, les logements classés G, c'est-à-dire consommant plus de **420 kWh d'énergie primaire par mètre carré habitable et par an** seront interdits à la location, car considérés comme logements indécents. Deux ans après les habitations classées G, ce sera autour des **logements classés F** d'être interdits à la location en 2028. Par ailleurs, les locataires auront la possibilité d'**exiger que leur bailleur fasse faire des travaux de rénovation** et d'isolation thermique. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de cette obligation. Elles seront définies avec précision par le Parlement en 2023. Pour finir, en 2034, les maisons et appartements qui entrent dans la **classe E** seront aussi considérés comme des logements indécents. Ils seront donc interdits à la location à ce moment-là.



L'interdiction s'applique pour les nouveaux baux, néanmoins en l'espèce il sera très compliqué pour les locataires de faire valoir leurs droits en termes de rénovation et d'isolation.

Cette interdiction des passoires thermiques ne sera réellement une bonne nouvelle qu'à plusieurs conditions :

- ▶ **La nécessité de mettre en place des aides ponctuelles ciblées pour le paiement des factures d'ici à l'interdiction des passoires thermiques en 2025.** Cette interdiction n'interviendra qu'en 2025, or les personnes subissent de plein fouet, et depuis 2022, la crise énergétique qui a encore fait monter les prix de l'énergie.
- ▶ **Une augmentation du chèque énergie à destination des plus pauvres vivant en passoires énergétiques jusque 2025 sera donc à prévoir dès le PLF 2024.** Les associations, réunies à EAPN France (Réseau Européen de lutte contre la Pauvreté, branche française) et dans le Collectif Rénovons, préconisent le passage du chèque énergie à 700 €, pour des dépenses énergétiques moyennes déjà estimées à 1 600 € par an en moyenne en 2019 avant crise de l'énergie par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique.
- ▶ 1. La prolongation de l'aide exceptionnelle énergie pour les associations de l'hébergement et du logement d'insertion car ce sont elles qui s'acquittent des factures d'énergie et n'en répercutent bien sûr pas le montant aux personnes logées ou hébergées et cela peut mettre à mal l'économie précaire des gestionnaires associatifs.

Si le Collectif ALERTE soutient l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre sous-tendue par la loi Climat et Résilience. Cette loi devra impliquer une véritable accélération de la rénovation des logements, tant dans le parc social que privé, et tant à destination des particuliers que du secteur de l'hébergement et du logement accompagné.

À défaut, il y a un réel risque que cette loi n'entraîne une diminution du nombre de logements accessibles aux personnes précaires et qu'elle ne s'applique au détriment des personnes les plus démunies, dans un contexte où la tension sur le parc de logements est déjà extrêmement forte (le nombre de personnes sans domicile est actuellement estimé à 330 000 personnes selon la Fondation Abbé Pierre, et le niveau de demande de logements sociaux a atteint un niveau record de 2,4 Millions fin 2022 selon l'USH).

Le déploiement de moyens supplémentaires est donc une condition nécessaire pour permettre l'accélération de la rénovation énergétique

Pour les acteurs du secteur de l'hébergement et du logement d'insertion, l'accélération de la rénovation énergétique implique de déployer des financements supplémentaires pour la réalisation d'audits énergétiques, d'études et de travaux, et l'accès à des services d'appui à la décision indépendants pour la réalisation des travaux d'efficacité énergétique. Des subventions spécifiques, fléchées, sont nécessaires pour mettre en œuvre les réhabilitations afin de tenir compte notamment des coûts supplémentaires éventuels liés à l'existence de locaux collectifs. Dans le contexte d'inflation qui se répercute de manière très nette sur le prix des travaux, ces moyens supplémentaires devraient prendre en compte le renchérissement du prix des travaux.



Les associations de solidarité demandent :

- ▶ **Une aide massive à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux. Les bailleurs sociaux sont également concernés.** Selon l'Union Sociale pour l'Habitat, près de 1,8 million de logement sociaux sont classés G, F et E et doivent être rénovés d'ici 2034 sous peine d'être interdits à la location. Pour se mettre en conformité, les organismes HLM devront a priori réaliser un peu plus de 100 Mds d'€ de travaux en quinze ans. « Nous engageons chaque année 5 Mds d'€ de travaux. Pour atteindre les objectifs réglementaires, il faudra passer à 7,5 Mds d'€ », indique Emmanuelle Cosse, présidente de l'USH. Les bailleurs sociaux se sont déjà très fortement mobilisés pour procéder à la rénovation énergétique de leur parc ancien dégradé, mais ils sont freinés par plusieurs éléments :
 - la Réduction de Loyer Solidarité (RLS),
 - l'augmentation du taux d'intérêt du Livret A.

Ces 2 éléments viennent réduire leur capacité à investir et rénover :

- ▶ La suppression de la RLS paraît donc indispensable pour les aider à rénover leur parc.
- ▶ Une aide massive à la rénovation énergétique des logements locatifs du parc privé. La rénovation énergétique du parc privé est actuellement freinée par plusieurs facteurs :
 - le manque d'information des propriétaires
 - un reste à charge trop important malgré les aides d'État existantes
 - une absence de volonté de procéder aux travaux malgré une bonne information ou des revenus suffisants par certains propriétaires

Pour agir sur ces différents freins, les mesures suivantes seraient nécessaires :

- De **mieux faire connaître le dispositif Mon Accompagnateur Rénov**, qui sera en place à partir de 2023, et aura justement pour but d'accompagner le propriétaire dans ses démarches.
 - Pérenniser **le volet d'accompagnement social prévu pour les propriétaires les plus modestes, au sein de Mon Accompagnateur Rénov, puis, le maintenir gratuit.**
 - **De Garantir l'impartialité de Mon Accompagnateur Rénov en s'assurant que pour les personnes modestes au moins, l'accompagnement sera réalisé par une structure publique ou associative**, pas par un opérateur privé qui pourrait être tenté d'avoir un conflit d'intérêt et de préconiser des travaux trop chers ou inutiles sur lesquels il serait commissionné. Si le nombre d'opérateurs publics ou associatifs se révélait insuffisant face à la demande, il faudra mettre en place des garanties supplémentaires empêchant le conflit d'intérêt.
- ▶ **Il faut réduire le reste à charge des propriétaires modestes.** Actuellement, pour certains travaux de rénovation énergétique performante et profonde, permettant réellement de faire baisser les factures des personnes, il faut prévoir 70 KE de travaux, avec un reste à charge de l'ordre de 40 % du montant des travaux, malgré toutes les aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat de type Ma Prime Rénov existantes.



Plusieurs hypothèses existent ou sont à l'étude pour résoudre le problème. Le mécanisme du prêt n'est pas la bonne solution pour les associations. Les propriétaires occupants modestes âgés ne se lanceront pas dans un prêt qu'ils peuvent craindre de ne pas avoir le temps de rembourser et qu'ils légueront ainsi à leurs enfants. Le mécanisme de la récupération du prêt au moment de la vente du bien pose question sur certains territoires ruraux isolés où même après travaux, les biens restent de faible valeur et la revente ne garantirait pas avec certitude le remboursement du prêt.

Les mécanismes passant par un tiers qui assumerait le paiement des travaux et se rembourserait sur les économies d'énergie faites est relativement compliqué à mettre en œuvre mais à creuser.

Enfin, le mécanisme de la subvention semble le plus simple et le plus de nature à décider les propriétaires les plus modestes à passer à l'action.

- ▶ **Mettre en place des mécanismes de médiation via l'ANAH ou les ADIL** pour qu'un locataire se trouvant face à un propriétaire bien informé et avec les ressources suffisantes pour faire les travaux puisse avoir un recours lorsque son propriétaire refuse de faire les travaux. Il est illusoire de croire qu'un locataire modeste pourra se lancer seul dans une procédure contentieuse à l'égard de son propriétaire pour obtenir la réalisation de travaux. Il aura peur de se faire congédier en cas de conflit et de ne plus pouvoir louer ailleurs faute de ressources suffisantes et de références de son précédent bailleur ensuite. Il faut donc un tiers ayant capacité de contrainte et de sanction sur le propriétaire pour dénouer le conflit et éviter le contentieux, long et coûteux pour tous.

C. Le logement social un acteur majeur



Une construction massive de logements privés et sociaux est nécessaire. Le chantier de la rénovation énergétique des passoires thermiques est potentiellement énorme : 5, 2 Millions de passoires thermiques, 1, 8 Millions de logements locatifs sociaux à rénover.

Les travaux peuvent être relativement longs s'ils sont d'ampleur. Une construction massive de logements neufs sera donc indispensable en parallèle pour que les personnes qui ne seront plus dans les passoires thermiques interdites bienheureusement à la location puissent être cependant logées en attendant la rénovation de ces passoires thermiques.



Or actuellement, en 2021, seuls 95 000 logements locatifs sociaux avaient été construits, et seuls 389 000 logements avaient été mis en chantier globalement, tous parcs confondus. Plus 2, 2 Millions de personnes sont en attente de logement social pour l'Union Sociale pour l'Habitat.

Un renforcement de la part de l'État dans les aides à la pierre, mécanisme de subvention de l'État à la construction de logement locatif social, est donc indispensable. Or l'État en est actuellement quasiment absent.

La **programmation de 150 000 logements locatifs sociaux dont 60 000 PLAI par an** (logements locatifs sociaux aux niveaux de loyers les plus bas) est donc également indispensable.

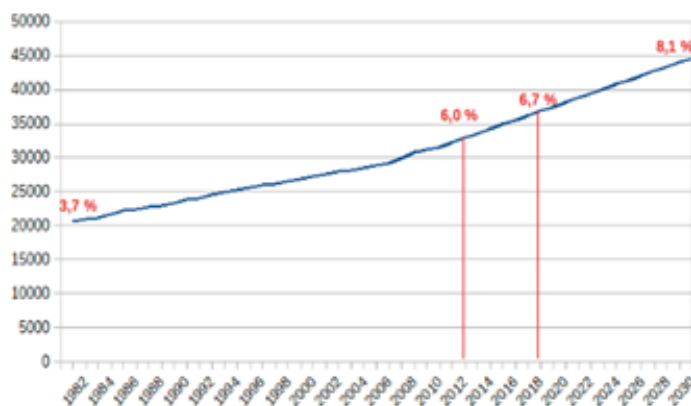
Actuellement, il n'y a pas d'objectif de programmation de logements locatifs sociaux.

Les associations demandaient une telle programmation dans le cadre du CNR Logement ou et du Plan Logement d'abord 2 (ces propositions ne furent pas adoptées), nous les attendons donc au sein du Pacte des Solidarités.

D. Pour une conciliation entre objectifs de Zéro Artificialisation Nette et objectif de logements des plus précaires

Le ZAN un objectif ambitieux ...

Figure 1 - Surface imperméabilisées en métropole de 1981 à 2030 (km² bâtis et revêtus, % de la superficie métropolitaine)



Source : Calculs CGDD d'après Teruti-Lucas 1981-2012 (séries raccordées), projection 2012-2030 en fonction des tendances démographique et économique.

La définition conventionnelle de l'artificialisation consiste à désigner comme artificialisés les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF).

Tous les 10 ans, l'équivalent d'un département de la taille des Yvelines est artificialisé. L'artificialisation accélère la perte de biodiversité, amplifie les risques d'inondations, renforce la dépendance à la voiture individuelle.



La Loi Climat et Résilience prévoit que le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030 et que l'objectif de zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050.

L'accélération de la rénovation énergétique des logements est d'autant plus indispensable dans un contexte de raréfaction du foncier.

L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » consiste à renoncer à étendre la ville à l'infini par des constructions de logements au détriment des zones agricoles et des espaces verts, qui sont autant de poumons verts dont la ville et les territoires ont besoin dans une perspective écologique, mais aussi sociale pour fournir une respiration aux personnes qui vivent dans des espaces de plus en plus réduits du fait de la cherté des logements et pour favoriser une alimentation saine à travers les circuits courts.

Pour autant, cette extension de la ville est bien souvent la seule possibilité pour les personnes aux revenus modestes de se loger, ces zones ayant un prix du foncier moins cher, qui rend leur prix de construction et la location des biens qui s'y trouvent moins chers.

En l'absence à l'heure actuelle de possibilités de se loger pour tous à des prix abordables dans les centres ou les périphéries proches, la ZAN sans aménagement conduirait les plus pauvres à être exclus de la seule zone qui leur est encore accessible.

De plus, les plus pauvres relégués actuellement aux périphéries des villes sont également victimes de trajets domicile- travail très longs, qui vont à l'encontre de préoccupations environnementales du fait de la pollution qu'ils génèrent et qui vont à l'encontre de préoccupations sociales également, en les épuisant et en réduisant leur temps de vie sociale disponible.

Ainsi, la mise en place de l'objectif ZAN pourrait aussi contribuer à la qualité de vie des plus pauvres, à condition une fois encore d'être accompagnée d'une politique de construction massive de logements, mais aussi d'une politique de loyers rendant l'accès aux centres ou leurs périphéries accessibles également aux plus pauvres.

Le collectif ALERTE considère donc que l'objectif de Zéro Artificialisation Nette pourrait constituer un progrès en termes de préservation des puits de carbone naturels, de l'environnement et de la biodiversité si il est couplé d'une réelle accélération de la rénovation énergétique des logements ainsi qu'une accélération du financement et de l'accompagnement de la réhabilitation des friches. Sans ces conditions, cet objectif se fera au détriment de l'accès au logement des personnes les plus précaires.

Selon les calculs du Commissariat général au développement durable (CGDD) établis à partir des données de l'INSEE et du Cérema, 40 % de l'artificialisation a lieu là où la vacance de logements augmente fortement.

En outre, Le rythme d'artificialisation est plus rapide dans les communes qui disposent d'espaces non urbanisés disponibles plus importants et notamment dans les zones périphériques des grandes villes où résident une part importante des personnes à revenus modestes.



Aussi, dans ces territoires où le marché du logement est en tension, l'adaptation des règles d'urbanisme pour lutter contre l'artificialisation des sols pourrait avoir pour conséquence une mise en concurrence des ménages qui se solderait mécaniquement par une exclusion des personnes les plus pauvres.

Cette exclusion ne fera qu'augmenter le nombre de personnes dépourvues de domicile personnel et/ou accentuera le phénomène de paupérisation de certains territoires ruraux.

C'est pourquoi, en complément de la renaturation et de la densification (les 2 grands leviers communément cités), afin de créer une nouvelle offre de logements solidaires, nous préconisons une politique publique ambitieuse de soutien à la mobilisation du foncier vacant.

En effet, nous voyons la mobilisation du patrimoine foncier vacant comme une solution à la fois rapide, économique, écologique et favorisant la mixité sociale.

Début 2021, on dénombre, dans le cadre du recensement de la population, 3,1 millions de logements vacants en France (hors Mayotte) tandis que le 28ème rapport annuel sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre fait état de 330 000 personnes sans domicile et de 100 000 personnes vivant en habitats de fortune (squats, bidonvilles, campements).

E. La rénovation face à des goulets d'étranglement



Si l'on veut accélérer la rénovation énergétique performante pour les plus modestes, la question du financement des travaux est essentielle, il est impossible de se projeter sur des restes à charge de plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'euros quand on peine déjà à payer sa propre facture d'énergie chaque mois.

Cette question du financement ne peut pas se faire non plus sans celle de l'accompagnement, toutes deux sont indissociables. Les dispositifs d'accompagnement, dans leur état actuel, ne permettent pas aux plus précaires d'être suffisamment outillés et épaulés pour choisir de s'embarquer sereinement dans un parcours complexe de rénovation énergétique. C'est d'ailleurs ce que veut démontrer le Secours Catholique dans son partenariat avec l'association Réseau Eco-Habitat, qui accompagne quotidiennement des propriétaires précaires dans la rénovation de leurs logements dégradés. L'objectif de ce partenariat est de mettre en avant l'importance de l'accompagnement technique et socio-financier de l'opérateur, tout en mettant en lumière le rôle du bénévole qui repère la personne et tisse un lien de confiance avec elle.



Ce rapport de confiance est souvent indispensable pour permettre au ménage de franchir le cap de la rénovation énergétique et de se sentir épaulé tout au long du projet. Cette expérimentation, encore en cours, nous permet de calculer pour l'instant un coût d'accompagnement pour les plus modestes compris entre **6000 et 7500 euros par dossier**.

La question du repérage, de l'aller vers, de la communication sur les aides et les acteurs territoriaux est aussi indispensable. Nous sommes pour le développement de guichets locaux de lutte contre la précarité énergétique, à l'image des guichets [SLIME](#), qui permettent aux collectivités de mettre en place ce repérage, ainsi qu'un premier niveau d'accompagnement, indispensable pour lutter contre la précarité énergétique.

Par ailleurs, il est aussi indispensable de former et d'adapter davantage les capacités humaines de la filière aux objectifs de massification de la rénovation performante. Il est notamment nécessaire de donner plus de moyens humains aux espaces France Rénov' qui devront faire face à une augmentation prévisible des demandes, [alors qu'ils peinent déjà à répondre aux besoins actuels des particuliers](#).

En effet, un des freins à l'accélération de la politique de rénovation énergétique des logements dans le parc social et privé est également le manque de professionnels dans le secteur du BTP et la rénovation énergétique (300 000 emplois disponibles dans le BTP et 150 000 dans la rénovation énergétique d'après France Rénov'). L'existence de ce vivier d'emploi rend nécessaire le développement d'un plan massif de formation à la rénovation énergétique et constitue une opportunité pour les acteurs de l'insertion à l'activité économique, comme détaillé dans la partie V du présent rapport.



L'avis des personnes concernées sur les enjeux de l'adaptation du logement à la transition écologique

L'avis de Sonia

Sonia constate que plusieurs dispositifs d'aides existent et sont accessibles pour les propriétaires telle que « ma prime renov ». Cependant, elle n'est pas ouverte aux locataires, chose que Sonia regrette et se demande si son extension pourrait être envisagée.

En effet si nous voulons que les personnes subissant des situations de précarité puissent prendre parti à la rénovation des logements, les pouvoirs publics doivent rendre plus accessible les rénovations des locations.

Nous devons :

- ▶ **Faciliter la rénovation énergétique pour les locataires et les logements qu'ils louent.** Donner la possibilité que l'initiative des travaux soit déclenchée par le locataire. En effet, actuellement, les propriétaires ne réalisent pas les travaux dans les passoires thermiques, trouvant trop chers le prix des rénovations.
- ▶ Sonia regrette qu'il n'existe **pas plus de mixité sociale au sein des quartiers des logements sociaux**. Selon elle la mixité aiderait à obtenir moins de logements vétustes mais on y gagnerait aussi beaucoup socialement et culturellement.

Tout comme la tarification progressive et sociale de l'eau, Sonia porte le même souhait pour l'électricité. Dans l'idée elle souhaiterait voir se mettre en place un minimum gratuit d'électricité qui par la suite augmenterait par tranche.

L'avis de Bastien

Bastien est actuellement en train de rénover une maison. Une aide existe : « l'ANAH ». Cependant, le propriétaire doit avancer les frais pour espérer obtenir remboursement. De nombreux propriétaires modestes ne peuvent se voir avancer ces frais, ils doivent donc renoncer aux travaux de rénovations

Bastien tout comme Sonia déplore le fait que les locataires n'y ont pas le droit. Ce droit étant réservé uniquement aux propriétaires

Bastien trouve l'aide via les chèques énergie complexe. Par exemple, Bastien n'y a pas le droit. Les pouvoirs publics doivent simplifier les aides proposées.



Lumière sur les bonnes pratiques et positionnement des experts sur la transformation et l'adaptation nécessaire du secteur logement hébergement

Le positionnement de Marianne AUFFRET, directrice générale de l'UNHAJ (Union National pour l'Habitat des Jeunes)

Être acteur de la transformation écologique, c'est s'obliger à penser et agir en écosystèmes. Nous avons de gros besoins pour aller vers la transformation écologique. La cartographie et la rénovation thermique du parc bâti est un enjeu majeur à court terme. Des dizaines de milliers de logement sont à rénover dans le parc du logement d'insertion. Les moyens d'accompagner les jeunes vers l'adaptation aux changements à travers l'action socio-éducative est aussi centrale mais nous sommes également ressource d'écologie avant l'heure. Le projet Habitat jeunes, qui appuie son action notamment sur le logement (les foyers jeunes travailleurs ou « résidences habitat jeunes ») est historiquement un acteur écologique : outil au service de l'aménagement des territoires (il fait le lien formation/emploi/logement), habitat regroupé, services mutualisés mais aussi acteur de l'accompagnement au changement de pratiques collectives et individuelles. Enfin, appuyer la création de liens sociaux profonds et pas des simples interactions mécaniques ou fugitives, c'est se mettre en condition de faire face à l'adversité qui sera grande dans les années à venir. Cet aspect sera déterminant, je pense.





Entretien avec Isolde DEVALIÈRE, cheffe de projet Précarité énergétique à l'Ademe, en charge du pilotage de l'Observatoire National de la Précarité énergétique

1/ Qu'est-ce qu'un précaire énergétique ?

La précarité énergétique est inscrite dans la loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle II ¹, qui encadre sa définition : « *Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Le législateur a identifié deux causes : et le niveau de ressources et la qualité de l'habitat. Le prix des énergies n'est pas considéré comme un facteur explicatif alors que c'est le poids des dépenses d'énergie dans le budget des ménages pauvres et modestes qui est en cause.

Au regard de [l'analyse approfondie](#) réalisée par J.-C. Driant pour l'Observatoire national de la Précarité Énergétique (ONPE, 2023²) à partir de l'exploitation des deux dernières Enquêtes Nationales Logement (2006 et 2013), la précarité énergétique a connu une **forte hausse entre 2006 et 2013. Selon les indicateurs de l'ONPE, la précarité énergétique concerne 5 273 000 ménages** (il s'agit de « l'enveloppe » de tous les indicateurs sans les doublons). Elle concerne toutes les catégories de ménages à l'exception, par construction statistique, de ceux qui ont les revenus sont élevés.

Il apparaît pour 2013 que 59,2 % des ménages en précarité énergétique sont locataires, soit 29,8 % des locataires du parc social et 29,4 % des locataires du secteur privé (+ 4,4 points par rapport à 2006). Il s'agit pour une part de ménages jeunes (10,3 % ont moins de 29 ans).

Les catégories socio-professionnelles modestes (ouvriers, employés), les inactifs et les chômeurs sont surreprésentés en raison notamment du choix de l'ONPE de ne retenir que les 30 % des Français les plus pauvres. Les familles nombreuses, les familles monoparentales (15,7 %) et les personnes vivant seules (42,9 %) sont également plus exposées que l'ensemble des Français.



À l'inverse, les ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans, les propriétaires et les catégories socioprofessionnelles supérieures ou intermédiaires sont nettement relativement moins touchées : 35,7 % des propriétaires sont concernés. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2006 (- 2,9 points).

Malgré des conditions de confort dégradées, ces ménages peuvent rester attachés à leur logement parce qu'il leur offre des avantages particuliers (localisation, loyer, taille) ou par manque d'alternatives, au prix d'arbitrages sur d'autres postes comme le chauffage, les soins, les transports, ou l'alimentation. Les conséquences peuvent se traduire par une accumulation de dettes, un isolement social et une santé menacée. Que le mal-être soit physique ou mental, la vie de ces ménages est fragilisée par l'état de leur logement, la qualité de leurs équipements, et le coût croissant de leurs factures d'énergie³.

¹ Article 11 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

² Analyses rétrospectives de la précarité énergétique à partir de l'exploitation des Enquêtes Nationales Logement 2006 et 2013, ONPE, Juin 2023.

³ ONPE, [Enquête longitudinale](#), Suivi d'une cohorte de 30 ménages en précarité énergétique accompagnés et non-accompagnés, Les leviers et les freins à la sortie du phénomène, 2022.



2/ Comment évolue la précarité énergétique ?

Il est difficile d'estimer précisément les conséquences de l'actualité récente sur la situation de personnes déjà précaires. Néanmoins, 20 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2020-2021, pendant au moins 24 heures⁴. C'est une hausse de 6 points par rapport à l'hiver précédent. Alors que les stratégies de restriction de chauffage visant à limiter les factures trop élevées semblaient de moins en moins fréquentes depuis 2013, elles ont bondi à 50 % en 2020 et jusqu'à 60 % en 2021⁵. Il faut dire qu'entre 2011 et 2020, le prix de l'électricité a augmenté de 41 %, alors que près d'un tiers des Français se chauffe avec cette énergie⁶. Le prix du gaz a aussi crû entre 2011 et 2020⁷. Ces augmentations interviennent alors même que l'évolution du RMI/RSA est relativement stable sur les dix dernières années.

La hausse progressive des prix de l'énergie décorrélée des minimas sociaux laisse présager des situations de précarité énergétique préoccupantes ces prochaines années avec une baisse effective du pouvoir d'achat pour les ménages vulnérables. D'autres données nourrissent les réflexions de l'ONPE comme le nombre d'interventions des fournisseurs d'énergie pour coupures ou baisses de puissance qui montre des fluctuations préoccupantes ces dernières années (2020 étant une année exceptionnelle en raison des mesures prises lors de la crise sanitaire)⁸.

3/ Que propose l'ONPE pour supprimer la précarité énergétique ?

Au cours de l'année 2022, différentes mesures se sont multipliées pour prévenir la pauvreté : la mise en place d'un bouclier tarifaire sur les tarifs du gaz et de l'électricité, la « remise carburant » de 15 centimes d'euros par litre pour tous les ménages, l'envoi d'un second chèque énergie, ou encore l'augmentation de 1000 € de Ma Prime Rénov' accordée pour l'installation d'un système de chauffage vertueux permettant de sortir du gaz ou du fioul.

Par ailleurs, la loi « *Climat et résilience* » votée au mois d'août 2021 prévoit de lutter contre les passoires énergétiques avec le gel des loyers à compter d'août 2022 pour les logements classés F et G. **Cependant** « *la multiplicité des aides et des parcours d'accompagnement ne permet pas aux personnes les plus défavorisées de trouver les solutions techniques, administratives, sociales et financières les plus adaptées* » souligne la déclaration collective de l'ONPE de novembre 2021⁹.

Car malgré ce dispositif réglementaire contraignant concernant l'obligation de rénover les logements passoires, il apparaît que sur plus de 2 millions de propriétaires occupants en situation de précarité, 605 669 dossiers MaPrimeRenov ont été accordés en 2022 dont 2 % concernent les bailleurs. Ce dispositif d'aide aux travaux de rénovation doit être plus largement soutenu et complété par des sources de financements regroupées, « assemblées » (prêts à taux zéro, subventions, tiers financement, garanties) intégrant d'une part les coûts connexes (50 % du coût des travaux) et visant d'autre part un reste à charge réduit voire nul, qui soit supportable pour les plus modestes d'entre eux. Cette révision du dispositif existant impliquerait également une meilleure prise en charge du coût de l'ingénierie qui ne reflète pas le temps qu'un opérateur habitat doit passer pour monter ces dossiers particulièrement chronophages, et maintenir dans la durée des relations de confiance avec des personnes plutôt rétives aux chantiers.

Au-delà d'une nécessité de simplification des procédures et de renforcement des dispositifs existants, les partenaires de l'ONPE ont compris la nécessité d'un plan national de lutte contre la précarité énergétique qui répondrait à des enjeux d'équité et de justice sociale dans un contexte où la forte volatilité du prix des énergies risque de mettre de côté plus de 15 à 20 % des ménages français, incapables de participer aux objectifs de transition énergétique qui s'imposent à tous.

⁴ Médiateur national de l'énergie, 2021.

⁵ ONPE, [Tableau de bord de la précarité énergétique](#), édition septembre 2022.

⁶ Enquête National Logement, 2013.

⁷ ONPE, [Tableau de bord de la précarité énergétique](#), édition septembre 2022.

⁸ Source : Tableau de bord ONPE 2022.

⁹ ONPE, Déclaration collective : *La lutte contre la précarité énergétique doit être une priorité nationale*, 9 novembre 2021.



Exemple d'action

Présentation du Fonds de solidarité énergie mis en place par CDC Habitat

Afin d'apporter des réponses concrètes et rapides face à l'augmentation des coûts de l'énergie, et par conséquent des charges énergie, le groupe CDC Habitat a mis en place un dispositif pour accompagner ses locataires les plus fragiles.

Le fonds « *Solidarité énergie* », doté de 1,15 million d'euros, peut être sollicité pour aider les locataires en difficulté de paiement de leur quittance en raison de l'augmentation des charges énergie. Il permet de réduire le montant des échéances mensuelles, afin qu'elles soient plus soutenables, et s'inscrit en complément des dispositions de traitement des impayés.

Ce fonds de soutien complète les dispositifs d'accompagnement social existants, ainsi que les mesures de sobriété énergétique mises en œuvre par le Groupe, qui permettent une meilleure maîtrise des consommations d'énergie pour ses locataires.

Le Groupe est également mobilisé pour lutter contre la précarité énergétique et promouvoir les éco-gestes auprès de ses clients.

Enfin, dans ce même objectif d'accompagnement de ses locataires, le groupe CDC Habitat a pris des dispositions pour lisser les dépenses supplémentaires liées à la hausse des coûts de l'énergie sur la période la plus longue possible, en adaptant les acomptes de charges.



Présentation de réseau Éco Habitat par son fondateur Franck Billeau

Réseau Éco Habitat est une association loi 1901, créée en 2014. Elle accompagne des ménages en situation de grande précarité dans la rénovation énergétique et écologique de leur logement.

En partenariat notamment avec le Secours Catholique et SOLIHA, l'association permet d'accompagner des propriétaires très modestes, sous le seuil de pauvreté, occupant le plus souvent des maisons très dégradées, dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation.



Réseau Éco habitat s'appuie sur un processus en 5 étapes :

- ▶ Identifier les propriétaires vivant dans une grande précarité énergétique.
- ▶ Établir un diagnostic social, financier, et technique pour encadrer les aspects qui permettront d'optimiser les choix de matériaux et les travaux à effectuer.
- ▶ Mobiliser tous les financements et les aides financières disponibles pour rendre le projet possible,
- ▶ Planifier et suivre les travaux pour limiter les perturbations de la vie de la famille.
- ▶ Accompagner la famille dans l'apprentissage des « éco gestes » qui permettront de réduire la consommation d'énergie sur le long terme.

Les bénévoles – des tiers de confiance – sont la passerelle avec les familles. Ils exercent un rôle essentiel dans le repérage des familles et la mise en confiance des familles. Ils sont présents du début à la fin du projet, lors du passage des artisans jusqu'à la livraison du chantier. Ils rassurent les familles qui ont peur d'être « arnaquées ». Les premières étapes consistent à étudier en détail le profil des ménages, leur composition, leur revenus, leurs problématiques afin d'aller chercher le maximum de subventions possibles pour limiter le reste à charge. C'est ensuite au tour du logement d'être passé à la loupe. Un audit est alors réalisé pour évaluer les travaux de rénovation énergétique à réaliser, mais aussi d'accessibilité ou de sécurité.

Cette analyse sociale, financière et technique est assurée par un binôme, salarié par la structure. Ils se chargeront de toutes les démarches pour demander l'ensemble des aides mobilisables qui vont de 8 à 12 dispositifs : Agence nationale de l'habitat, Région, Département, Communauté de Communes, CCAS, CAF, Caisse de retraite... Pour sécuriser les financements et fidéliser les artisans, l'association a dû même constituer une « caisse » pour pouvoir avancer les aides. Ainsi, l'association parvient à débloquer 90 à 95 % de subvention, et laisse le soin au propriétaire de financer un petit reste à charge, afin de les rendre pleinement acteur de leur projet.

Sans cela, le projet est impossible pour des familles qui vivent le plus souvent avec moins de 10 € par jour et par personne.

Pour cela, réseau Éco habitat s'entoure au maximum d'entreprises générales afin de limiter le nombre d'interlocuteurs pour les familles et ainsi simplifier la démarche. L'association compte sur l'appui d'entreprises fidèles : ses valeurs se fondent sur sa capacité à créer des liens de coopération, d'entraide entre tous les acteurs qui agissent en réseau. Il y a une volonté commune d'ajuster les marges pour trouver le juste prix dans un écosystème fondé sur la confiance.

L'expérience de réseau Éco habitat et du Secours Catholique a fait l'objet d'un Contrat à Impact Social, avec l'Agence nationale de l'habitat pour développer cette initiative en région Hauts de France entre 2019 et 2025. Les premiers résultats ont démontré la nécessité que le financement d'un « *Accompagnement Social et Technique* » approprié aux ménages très modestes, 7.000 €, permet non seulement de rejoindre les publics les plus impactés par la précarité énergétique, mais se traduit également par la réalisation de programme de travaux ambitieux, permettant à des logements de sortir du statut de passoires énergétique, passant d'une étiquette G à C. C'est pourquoi, le montant moyen des travaux réalisés pour ces familles s'établit à 75.000 € (TTC).



Fort de cette expérience, une communauté d'acteurs, cette fois-ci à l'échelle nationale, a pris le relais. L'association STOP à l'Exclusion Énergétique, initiée par la Fondation des Transitions, et l'expérience de terrain de trois acteurs - Dorémi, les Compagnons Bâtitseur et réseau Éco habitat -, regroupe aujourd'hui 60 organisations privées et publiques engagées pour porter à l'échelle nationale des solutions pour lutter contre la grande précarité énergétique.

L'objectif du programme « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » porté par l'association STOP à l'Exclusion Énergétique et ses partenaires, est donc de contribuer à lever les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique dans les territoires en raison de l'absence d'un accompagnement technique, social et financier renforcé, le déficit de formation des acteurs à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes et foyers en grande précarité et la faiblesse de leur outillage.

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique marque la volonté de créer un nouveau métier, d'« Ensemblier Solidaire » qui promeut une démarche qui s'appuie sur un parcours de rénovation énergétique global, performant et écologique. Sur 14 territoires, urbains, de périphérie et ruraux, en plus de 4 régions pilotes, des alliances locales multi-acteurs seront mises en œuvre, en coordination avec les collectivités locales, et en impliquant les acteurs de l'identification, capables d'initier une relation de confiance.

Le programme vise sur 2023-2026 :

- ▶ La mise en place, selon une méthodologie précise et duplicable, de Territoires Zéro Exclusion Énergétique, véritables démonstrateurs de la capacité à éradiquer la grande précarité sur un quartier de ville ou un espace rural.
- ▶ Le déploiement du nouveau métier d'« *Ensemblier Solidaire* » pour accompagner socialement, économiquement et techniquement les personnes en grande précarité,
- ▶ La mise en œuvre des parcours de rénovation performante,
- ▶ La diffusion auprès de tous les acteurs de la rénovation en France des méthodes, outils et formations développés dans le cadre de ces 14 territoires et 4 régions pilotes.

En quelques chiffres :

- ▶ 3 000 foyers bénéficiaires d'un accompagnement « *renforcé* » de bout en bout dans leurs travaux de rénovation à l'échelle nationale,
- ▶ 14 collectifs d'acteurs accompagnés dans la mise en place d'un Territoire Zéro Exclusion Énergétique
- ▶ 132 « Ensembliers Solidaires » (264 professionnels) formés pour accompagner socialement, économiquement et techniquement chaque foyer en grande précarité,
- ▶ 331 bénévoles sensibilisés à l'identification des foyers en grande précarité énergétique et à la rénovation performante et formés à l'accompagnement,
- ▶ 2000 jeunes en mission de service civique.



7

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ETRE MISES EN PLACE TRES RAPIDEMENT DANS LE SECTEUR DE L'HEBERGEMENT LOGEMENT

1. Tripler le chèque énergie aux particuliers

Mettre en place une aide énergie pérenne pour les associations de l'hébergement et du logement d'insertion (ce sont elles qui s'acquittent des factures d'énergie)

2. S'assurer de la mise en place de la Tarification progressive de l'énergie

3. Aider autant la rénovation que la construction dans le logement social

4. Appuyer pour un reste à charge proche de zéro et un pré financement pour les propriétaires occupants modestes

5. Soutenir la rénovation énergétique des structures collectives (CHU, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs etc.)

6. Améliorer le dispositif Ma Prime Rénov' Copropriété pour développer la rénovation énergétique dans l'habitat collectif, tout en favorisant les propriétaires les plus précaires. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les primes existantes pour les propriétaires modestes et très modestes, sur la quote-part de leur logement.

7. Mettre en place à l'échelle des collectivités territoriales des guichets de lutte contre la précarité énergétique à l'image du dispositif SLIME. Ils permettent de repérer localement les personnes en précarité énergétique, d'analyser attentivement leurs problématiques et de leur proposer des orientations pertinentes et adaptées à leur situation.

COLLECTIF ALERTE

34 fédérations et associations nationales engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et sur les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ancré dans les territoires, ALERTE regroupe également des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions.

ALERTE a pour objectif l'éradication de la pauvreté – prioritairement de la grande pauvreté – et de l'exclusion qui doit être une réelle priorité nationale, globale et durable. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre, mais aussi d'intégrer la participation systématique des personnes concernées dans l'élaboration des politiques publiques.

Il s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains, en promouvant l'accès de tous aux droits.

C'est pourquoi le collectif ALERTE, fort de l'expertise de l'ensemble de ses membres et de ses antennes territoriales, se devait de contribuer aux enjeux de cette planification écologique. **Il est impératif de penser la planification écologique comme un levier de l'inclusion sociale et de respect du droit à un environnement sain. Les associations de solidarité que nous sommes vous proposent leurs réflexions POUR que la planification écologique soit SOLIDAIRE mais aussi GLOBALE et AMBITIEUSE.**



COLLECTIF ALERTE

15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13
Tél. 01 53 36 35 09 - contact_alerte@uniopss.asso.fr

www.alerte-exclusions.fr

Twitter

[@CollectifALERTE](https://twitter.com/CollectifALERTE)